Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260304-29_03_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 04 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 MARS 2026

Le mercredi quatre mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi dix-neuf février conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 24	Nombre de votants : 27
Nombre de procurations : 3	Nombre de votes pour : 27
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, M. MENEUST Philippe, Mme LESAGE Catherine, M. BELLANGER Rodolphe, M. DELINOTTE Thibault, Mme CÖENT Annie

Absents Excusés :

Mme LAMART Dominique procuration à M. DELINOTTE Thibault, M. JULIEN Loïc procuration à M. MORVAN Arnaud, Mme FONTENAY Julie procuration à M. LAMBALLAIS Antoine, M. CHAHID Mohamed, M. GUETTE Christian.

M. Michel BOURTOURAULT a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 19 février 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026 est lu et arrêté.

29_03_2026 – FINANCES – TRAVAUX – VEGETALISATION COUR ECOLE CHAT PERCHE – CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS METROPOLITAIN (FMTE) – APPROBATION

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu l'article L.5216-5 VI du Code générale des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Métropolitain n°C23.172 du 16 novembre 2023 approuvant le dispositif du fonds métropolitain de transition écologique et de soutien à l'investissement communal ;

Mme Nadia NEDJAR, adjointe déléguée aux Finances rappelle au conseil que la commune a sollicité la subvention de Rennes Métropole au titre de son Fonds de Concours pour la végétalisation de la cour d'école du Chat Perché.

Le bureau métropolitain du 5 mars 2026 doit approuver l'attribution définitive au titre du dispositif de soutien à l'investissement communal d'un fonds de concours d'un montant de 35 400€.

Montant du projet estimé à ce jour à 118 001€ HT

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260304-29_03_2026-DE

Le conseil municipal est invité à :

- **APPROUVER la convention financière fixant notamment les conditions de versement du fonds de concours**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention**

ANNEXE 12 – PROJET DE CONVENTION FMTE VEGETALISATION COUR ECOLE CHAT PERCHE

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

